

voisin disparu ; qui doit payer les frais de sa maison?

Par coco58mike85, le 02/09/2022 à 15:42

Bonjour,

j'ai une maison dont je suis proprietaire.

La maison voisine (mitoyenne à la mienne) est abandonnée depuis plusieurs année et est sur le point de s'effondrer.

Donc la mairie à installer des barrières autour de cette maison et avait fait un appel d'offre pour la destruction mais finalement ils n'ont pas l'accord de la détruire, car il ne savent pas où est le propriétaire et ne peuvent rien faire.

Jusque la rien d'embêtant pour moi . mais la toiture qui est mitoyenne à la mienne s'affaisse et entraine quelques tuiles , de plus j'ai du faire une réparation de 400€ sur la toiture voisine car l'eau s'infiltrait chez moi via la toiture voisine .

L'assurance dit ne pas pouvoir m'indemniser car la partie adverse (le voisin) n'est pas connu... la mairie dit aussi ne rien pouvoir faire. cela m'inquiète car si le mur de ma maison serait détruit aussi : tout sera à mes frais ? je suis perdu cela m'inquiète vraiment . merci d'avance à ceux qui pourront m'aider